



Envoyé en préfecture le 25/01/2023  
Reçu en préfecture le 25/01/2023  
Affiché le  
ID : 056-265600718-20230125-DEC0120232501-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec – Commune /2023-01

**OBJET : Travaux de toiture école maternelle et sécurisation– Demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR) et du département du Morbihan**

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DECIDE**

**Article 1** : de demander une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (à hauteur de 27% du montant HT du projet) et une subvention auprès du département du Morbihan (à hauteur de 20% du montant HT du projet), dans le cadre de la réalisation de travaux de toiture et de sécurisation à l'école maternelle Jean Guéhenno pour un montant total HT de 48 533.89 €.

**Article 2** : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.



Gourin, le 25 janvier 2023

Le Maire,  
Pour Le Maire  
Adjointe,  
Catherine HENRY  
Hervé LE FLOC'H.

Reçu en Préfecture du Morbihan le 25/01/2023

Certifié exécutoire

Publié le 25/01/2023

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

Pour Le Maire  
L' Adjointe,  
Catherine HENRY



